



ÉLISABETH BORNE MINISTRE DE L'ÉDUCATION

« Nous allons mieux recueillir la parole des élèves »

L'ex-Première ministre détaille son plan pour lutter contre les violences physiques et les abus sexuels au sein des établissements privés sous contrat.

ENSEIGNEMENT

PROPOS RECUEILLIS PAR

LÉNA MÉNAGER

DEMAIN, NOTRE-DAME de Bétharram sera inspectée pour la première fois. En trente ans, l'établissement au cœur d'accusations de violence n'a quasiment jamais été contrôlé, hormis une inspection éclair diligentée en 1996. À l'Assemblée nationale, une commission d'enquête doit permettre de faire la lumière sur les manquements de l'État dans cette affaire. François Bayrou, ministre de l'Éducation au moment des faits, et Élisabeth Borne, l'actuelle locataire de la Rue de Grenelle, doivent tous deux être auditionnés.

En quoi l'État a-t-il failli dans l'affaire Notre-Dame de Bétharram ?

L'État n'a pas été au rendez-vous, avec notamment des contrôles insuffisants pendant toutes ces années. Quand j'entends le récit des violences qui y avaient lieu, je regrette profondément que, collectivement, nous n'ayons pas été à la hauteur.

François Bayrou aurait-il pu arrêter les sévices à Bétharram lorsqu'il était ministre de l'Éducation entre 1993 et 1997 ?

Pour agir, il faut être alerté. Or, en 1996, l'inspection conclut que « *Notre-Dame de Bétharram n'est pas un établissement où les élèves sont brutalisés* ». Manifestement, à cette époque, nous n'avions pas la bonne vigilance sur ces questions. Les premières plaintes pour violences sexuelles sont déposées à partir de 1998. À ce moment-là et depuis lors, personne, parmi les successeurs de François Bayrou, n'a réagi. Avec le Premier ministre, nous le faisons aujourd'hui, avec le plan « *Brisons le silence, agissons ensemble* ».

Quelle forme prendra ce plan ?

Il comportera trois volets : organiser une remontée systématique des faits de violence, mieux recueillir la parole des élèves, et renforcer les contrôles dans l'enseignement privé sous contrat. J'ai été bouleversée par les témoignages des victimes scolarisées dans

ces établissements privés catholiques. Jeudi, je recevrai Alain Esquerre, le porte-parole du collectif des victimes de Notre-Dame de Bétharram, pour recueillir ses suggestions. Aujourd'hui, mon objectif est de m'assurer que de telles violences ne puissent plus se reproduire. C'est le sens du plan que j'ai décidé de lancer.

Jusqu'à-là, l'enseignement privé était exempt de ces contrôles ?

Sur le volet climat scolaire, l'enseignement privé y a longtemps été réticent, mettant en avant son « caractère propre ». Ces établissements considéraient que l'État n'avait pas à surveiller ce qui relevait de ce champ. Cette conception a prévalu jusqu'à aujourd'hui, même si, pour des faits d'une extrême gravité, il est arrivé que des informations soient communiquées au ministère. Mais cela se faisait sans aucune procédure claire et harmonisée de remontées des faits les plus graves, contrairement à ce qui se passe dans les établissements publics.

Rien n'a changé depuis ?

Les faits dénoncés à Notre-Dame de Bétharram sont anciens. Mais les établissements privés sous contrat n'ont pas été mieux inspectés au cours des dernières années. Cela peut paraître paradoxal, puisque l'État les finance chaque année à hauteur de 10 milliards d'euros. Non seulement les contrôles sont peu nombreux, mais ils portent principalement sur le bon usage des financements, publics et sur la mise en œuvre des programmes, pas sur le climat scolaire.

Qu'allez-vous faire pour y remédier ?

Je crée, au sein de l'inspection générale, une mission d'appui qui interviendra aux côtés des équipes académiques pour les situations particulièrement problématiques. Nous allons renforcer la pluridisciplinarité des équipes de contrôle académique, avec la possibilité d'y associer notamment des personnels sociaux ou de santé lorsqu'une situation sensible est détectée. Je vais par ailleurs affecter 60 inspecteurs supplémentaires

en 2025 et 2026 en complément des renforts décidés par Nicole Belloubet. Ce sont ainsi 40 % des établissements privés sous contrat qui seront inspectés dans les deux prochaines années, dont la moitié par des visites sur place. Ces contrôles sont une nécessité. Aujourd'hui, je le crois, tout le monde en est convaincu. Après l'émotion suscitée par ces témoignages, les établissements privés ont compris qu'ils devaient rassurer.

Faut-il retirer l'agrément dont bénéficie encore Notre-Dame de Bétharram ?

Je rappelle qu'une enquête préliminaire est ouverte par le parquet de Pau à la suite de 112 plaintes relatives à des violences physiques et sexuelles, allant des années 1960 à 2011. Les contrôles que l'Éducation nationale va mener concernent le fonctionnement actuel de cet établissement. Laissons les inspecteurs faire leur travail. En fonction de leurs conclusions, je prendrai les mesures qui s'imposent. Je suis déterminée à aller jusqu'au bout de ce dossier.

Comment briser le silence qui règne souvent dans les affaires de violence ?

Il y a des moments, dans la scolarité d'un élève, qui le rendent particulièrement vulnérable. C'est le cas de l'internat. L'affaire Bétharram le montre : il n'est pas toujours facile pour les victimes de se confier. Il faut leur en donner l'occasion. Avec le plan que j'annonce aujourd'hui, les internes auront un questionnaire anonyme à remplir tous les trimestres. À la moindre alerte, leurs réponses permettront d'engager une écoute par des personnels sociaux, de santé ou des psychologues. La procédure sera la même pour les retours de voyages scolaires qui comprennent des nuitées.

Il faut aussi former les adultes ?

Oui, les enseignants, les surveillants, le personnel de cantine, les agents techniques... Ce sont autant d'interlocuteurs à qui un élève peut parfois se





livrer et qui doivent pouvoir réagir et transmettre l'information. C'est pourquoi, pour clarifier les circuits de signalement ainsi que le rôle et la place de chacun, je vais demander que chaque établissement public et privé élabore une fiche de procédure et la porte à la connaissance de tous les personnels.

Comment s'assurer que ces élèves soient ensuite écoutés ?

Mes prédécesseurs n'ont pas agi parce qu'ils ne savaient pas. J'ai à cœur que cela ne se reproduise pas: les faits de violence doivent être systématiquement signalés. Les établissements privés sous contrat auront à déployer l'application Faits établissements, comme cela se fait déjà dans le public. Elle permet de faire

remonter les cas sensibles au rectorat, et les plus graves au niveau national. Ces signalements seront rendus obligatoires par décret. Dans l'attente de ce texte, je compte sur la mobilisation des établissements privés sous contrat pour la déployer au plus vite. Nous allons aussi mobiliser le numéro 119 – Allô enfance en danger. Les équipes académiques seront alertées lorsqu'un message ou un appel fait état d'abus dans les établissements scolaires. Le même fonctionnement a déjà été mis en place avec le numéro 3018 pour répondre au harcèlement scolaire: nous allons dupliquer cette procédure. ■

►►► Retrouvez l'intégralité de l'interview sur [Latribune.fr](https://www.latribune.fr)

“
40% des établissements privés sous contrat seront inspectés dans les deux prochaines années”

